



Paieement des heures supplementaires

Par **stef73400**, le **04/09/2017** à **21:11**

bonsoir je souhaiterait avoir des renseignements sur le paiements des heures supplémentaires svp.

Je vous explique , j'ai effectué des heures supp mais ma responsable ne compte pas par semaine mais au mois .

Donc pour elle ayant 15.30 heures supp effectuer dans le mois elle me paie avec une majoration de 25% les 15.30 h.

Mais j'ai une semaine ou j'ai fait +10h et 1 semaines où j'ai eu +2.30h et +3 h l'autre semaine, donc pour moi je devrai avoir 2h majoré a 50% sur les 15.30h non ?

en plus étant payé au CA mes heures n'ont jamais le meme montant car c'est suivant ce CA ,plus j'ai du chiffre et plus elles seront payés est-ce normal?

merci d'avance pour vos reponses

Par **Lag0**, le **05/09/2017** à **07:02**

Bonjour,

Pour quelle raison vos heures supplémentaires sont-elles calculées au mois ?

Si aucune raison valable, elles doivent l'être à la semaine.

S'il n'y a pas d'accord particulier en vigueur dans l'entreprise fixant un taux différent au paiement des heures supplémentaires, celles-ci sont majorées de 25% pour les 8 premières dans la semaine et 50% au delà.

Par **morobar**, le **05/09/2017** à **09:14**

Bonjour,

[citation]ce CA ,plus j'ai du chiffre et plus elles seront payés est-ce normal? [/citation]

Non

Mais c'est à votre avantage.

Par **stef73400**, le **05/09/2017** à **21:06**

bonsoir merci pour vos réponses .Je travail en coiffure.

Il n'y a aucune raison elles ont toujours été payés au mois il n'y a jamais eu de détails a la semaine sur nos heures supplémentaires.

Nous marquons sur un cahier par mois les heures effectuer et elle donne le chiffre globale a la comptable sans préciser par semaine .

Donc mon calcul de 2h payés 50% et 13 h a 25% est il juste ?

Pour revenir sur le montant suivant notre CA je ne suis pas sure que cela soit a notre avantage car nous n'avons pas une grosse différence a la fin sur notre paie.

Peut on nous obliger a ce quelles soit payées ou pas ?

Car personnellement je préférerais les récupérer mais elle ne veut pas et me les payes.
merci d'avance

Par **Lag0**, le **06/09/2017** à **06:58**

[citation]Donc mon calcul de 2h payés 50% et 13 h a 25% est il juste ? [/citation]

Si vous avez fait 10 heures supplémentaires sur une semaine, alors oui, vous devez avoir 8 heures majorées à 25% et 2 à 50%.

[citation]Peut on nous obliger a ce quelles soit payées ou pas ?

Car personnellement je préférerais les récupérer mais elle ne veut pas et me les payes.

[/citation]

C'est la règle générale, les heures supplémentaires sont payées. Il n'y a que si un accord de branche ou d'entreprise existe en ce sens que les heures supplémentaires peuvent être compensées par un repos de remplacement (majoration comprise), si l'employeur le décide.